



Remboursement chiot malade

Par **LEBRUN**, le **10/10/2010** à **07:53**

Bonjour,

je suis éleveur amateur de chien de compagnie LOF . J'ai une portée par an , j'ai vendu une petite chienne le 20 août dernier qui se développerait très bien jusqu'à ses 2 mois .Elle a attrappée une petite bronchite juste avant de partir chez ses nouveaux propriétaires . Mon vétérinaire lui a prescrit un traitement pour 2 semaines . Je leur ai dit que je préférerais garder la chienne jusqu'à la guérison , ils ont refusés ils la voulaient tout de suite !Mais l'état de la chienne a empiré, elle s'est mise à avoir des quintes de toux . J'ai eu de ses nouvelles jusqu'au 14 septembre eelle toussait toujours . J'aurais préférée qu'ils me la rende , car effectivement cela n'était pas normal . Or ils m'ont appelés le 6 octobre pour me dire que la chienne avait une malformation du coeur et des eodèmes pulmonaires , qu'ils allaient faire une echocardiographie , et que peut-être la chienne serait euthanasiée . Je précise que mes adultes sont tous testés coeur et sont grade 0 et attestés aptes à la reproduction par le club de race .Le 7 effectivement ils ont fait euthanasié la chienne , c'est ce que j'aurais fait , mais je leur avais demandé de me la rendre afin que je puisse constatée la maladie , car j'ai aucune preuve , je ne les ai eu qu'au téléphone ou par mail .

Je leur ai proposé un autre chiot , ils ne veulent pas , ils veulent un remboursement .

Seulement au niveau de la loi , j'aimerais savoir s'il a un délai depuis l'achat, s'ils doivent me fournir une attestation vétérinaire , et s'ils devaient me rendre le chiot comme je l'avais demandé .